

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2014

Réception par le Prefet : 11/07/2014

Publication : 18/07/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-7-7-1

Séance du vendredi 11 juillet 2014

SOUTIEN EN FAVEUR DE L'ANIMATION DU PATRIMOINE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-3-7-4 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif en faveur de la conservation et de l'animation du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 7 avril 2014 et du 3 juin 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1. alloue pour 2014 une subvention de fonctionnement d'un montant total de **42 295 €** en faveur des associations suivantes :
 - Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace : 12 000 € pour son fonctionnement général et notamment pour la publication de plusieurs ouvrages dont « la revue d'Alsace »,
 - Association pour des Etudes sur la Résistance Intérieure des Alsaciens (AERIA) : 10 295 € pour son fonctionnement général et notamment pour la réalisation d'un DVD ou CD-Rom,
 - Association Chantiers Histoire et Architecture Médiévales (CHAM) : 20 000 € pour son fonctionnement général et notamment pour les chantiers-stages aux châteaux de Ferrette et du Morimont.

A prélever sur les crédits inscrits à ce titre au budget départemental 2014 sur le Programme D711 Imputation 65-312-6574-2277-014.

2. décide d'adhérer à l'Association Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre,
3. autorise le versement de la cotisation annuelle d'un montant de **12 500 €** en faveur de l'Association Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre pour 2014. Le montant de cette cotisation est à prélever sur le crédit inscrit à cet effet au budget départemental 2014 sur le Programme D611 Imputation 011-312-6281-2276-014.
4. désigne le Président du Conseil Général en qualité de représentant du Département du Haut-Rhin pour siéger au sein de l'Association Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the name 'Buttner' written in smaller letters below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 JUILLET 2014

Soutien à l'Animation du Patrimoine

PROGRAMME 2014

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SAP00338	FEDERATION DES SOCIETES D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE D'ALSACE Soutien en faveur de l'Association pour son fonctionnement général et notamment pour la publication de plusieurs revues et volumes consacrés à l'histoire de l'Alsace dont la Revue d'Alsace.	12 000 €
SAP00351	ASSOCIATION POUR DES ETUDES SUR LA RESISTANCE INTERIEURE DES ALSACIENS (AERIA) Soutien en faveur de l'association pour son fonctionnement général et notamment pour la réalisation d'un DVD ou CD-Rom sur la résistance des Alsaciens durant la 2 ^{ème} guerre mondiale	10 295 €
SAP00350	ASSOCIATION CHANTIERS HISTOIRE ET ARCHITECTURE MEDIEVALES Soutien en faveur de l'Association pour son fonctionnement général et notamment pour la réalisation de chantiers de jeunes bénévoles aux Châteaux de Ferrette et du Morimont.	20 000 €
Total		42 295 €

Adhésion à l'Association Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre

PROGRAMME 2014

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SAP00341	ASSOCIATION PAYSAGES ET SITES DE MEMOIRE DE LA GRANDE GUERRE Cotisation à l'Association pour l'inscription des paysages et sites de mémoire de la guerre 14/18 à l'UNESCO.	12 500 €
Total		12 500 €